

n°7

Mardi  
15 novembre  
2022

## Le point sur la situation

### Mardi 15 novembre 2022

Nous poursuivons nos efforts pour engager dans les meilleures conditions les nécessaires travaux de réparation des murs des immeubles 22 et 28 rue Planterose.

Nous avons continué d'accompagner le syndic de copropriété du 22 rue Planterose et sommes en contact avec certains locataires dont nous avons prolongé le relogement ou bien pour lesquels nous avons trouvé des solutions pérennes plus adéquates.

Nous avons conscience que la fermeture de la rue à la circulation ainsi qu'au stationnement est une contrainte mais cette interdiction est encore nécessaire pour le bon déroulement du chantier et la sécurité de tous.

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations ci-après qui dressent un état des lieux de la situation. Nous viendrons prochainement à votre rencontre lors d'une réunion d'information organisée avec la mairie de quartier à laquelle vous êtes conviés pour vous permettre de poser vos éventuelles questions.

D'ici là, nous vous remercions à nouveau de votre compréhension et de votre patience.

Benoît Gandin  
Directeur général d'inCité Bordeaux Métropole Territoires

## inCité vous informe sur...

### Les travaux de réparation des murs des 22 et 28 rue Planterose

**Ces derniers mois, inCité a consulté des entreprises pour engager les travaux relatifs aux murs des 22 et 28 rue Planterose. C'est l'entreprise TMH qui a été désignée.**

**Le calendrier prévisionnel des travaux confirmé par l'entreprise est le suivant :**

- **Préparation du chantier jusqu'à décembre 2022** : avec notamment des premières installations sur place dès à présent,
- **Travaux de réparation des 2 murs mitoyens (22 et 28 rue Planterose) de décembre 2022 à mai 2023**

Ces travaux seront concomitants ; ils devraient permettre l'enlèvement du chevalet devant le n°22 à partir de début juin 2023.

En revanche, **l'interdiction de stationner et de circuler dans la rue Planterose doit être maintenue** pendant la durée du chantier afin d'assurer la sécurité de tous et permettre aux entreprises d'accéder facilement au chantier.

### Le relogement

Le relogement des occupants du 22 rue Planterose a été organisé par inCité jusqu'en juin 2023.

Concernant le n°28, le relogement définitif des locataires est en cours par les équipes d'inCité.



### **Le projet d'accèsion à la propriété pour le 24-26 rue Planterose**

Le futur projet porté par inCité dans le cadre de sa mission de requalification du centre historique a été validé par la Ville de Bordeaux et par Bordeaux Métropole. Il est soutenu financièrement par les collectivités et l'Anah.

Il prévoit la création de 6 logements en accession sociale par bail réel solidaire réalisé avec la Coopérative Foncière Nouvelle Aquitaine.

C'est un montage financier qui dissocie le foncier des murs et permet à des ménages aux revenus modestes ou à des primo-accédants d'acquérir un bien plus facilement et à un coût abordable.



### **INVITATION** **REUNION D'INFORMATION**

**Les services de la mairie de quartier de Bordeaux Sud et les équipes d'inCité**

**vous proposent de participer à une réunion d'information pour échanger sur les travaux,**

**le mardi 22 novembre prochain à 17h30,**

**Salle Saumenude, 16 rue Saumenude,**

**en présence d'Olivier Cazaux, maire-adjoint du quartier.**



inCité Bordeaux Métropole Territoires  
101 cours Victor Hugo  
CS91234 - 33074 Bordeaux cedex

[incite-bordeaux.fr](http://incite-bordeaux.fr)



Vous avez reçu cet email suite à l'effondrement des immeubles 24 et 26 rue Planterose, et uniquement à des fins d'information relative à ce sinistre.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez, à tout moment, envoyer un mail à l'adresse suivante : [incite@incite-bordeaux.fr](mailto:incite@incite-bordeaux.fr).

Si vous souhaitez vous désinscrire, cliquez sur le lien suivant :

[Se désinscrire](#)

